

## LES PASSAGES POUR LE MOIS DE SEPTEMBRE

2 septembre

**De par leur baptême et leur confirmation, les laïcs peuvent être appelés à prendre des responsabilités dans l'exercice de la mission de l'Eglise.**

« L'apostolat des laïcs est la participation à la mission salutaire de l'Eglise. A cet apostolat, tous sont députés par le Seigneur, par le baptême et la confirmation [...] Outre cet apostolat, qui regarde absolument tous les fidèles, les laïcs peuvent de plus être de diverses façons, appelés à une coopération plus immédiate à l'apostolat de la hiérarchie » (Constitution dogmatique sur l'Eglise n°33)

9 septembre

**L'Ecole catholique est un terrain de croissance humaine et spirituelle.**

[l'École Catholique] Ce qui lui appartient en propre, c'est de créer pour la communauté scolaire une atmosphère animée d'un esprit évangélique de liberté et de charité, d'aider les adolescents à développer leur personnalité en faisant en même temps croître cette créature nouvelle qu'ils sont devenus par le baptême, et finalement d'ordonner toute la culture humaine à l'annonce du salut de telle sorte que la connaissance graduelle que les élèves acquièrent du monde, de la vie et de l'homme, soit illuminée par la foi. (Déclaration sur l'éducation chrétienne n°8)

16 septembre

**D'abord l'exemple.**

Les religieux(ses) se rappelleront que l'exemple de leur propre vie est la meilleure recommandation de leur institut, et la meilleure invitation à embrasser la vie religieuse. (Décret sur la rénovation et l'adaptation de la vie religieuse n°24)

23 septembre

**Les communautés orientales vivent souvent la souffrance et l'épreuve.**

Tous les chrétiens d'Orient et d'Occident sont invités avec insistance à offrir à Dieu des prières ferventes, assidues, voire quotidiennes, pour que, avec le secours de la Très Sainte Mère de Dieu, tous ne fassent qu'un. Qu'ils prient également pour qu'à tant de chrétiens de chacune des Églises qui professent courageusement le nom du Christ et sont pour cela dans l'épreuve et la souffrance, le Saint-Esprit accorde la plénitude de son réconfort et de son soulagement. (Décret sur les Eglises orientales catholiques n°30)

30 septembre

**Aucun pouvoir humain ne peut s'immiscer dans la conscience de l'homme.**

De par son caractère même, en effet, l'exercice de la religion consiste avant tout en des actes intérieurs volontaires et libres par lesquels l'homme s'ordonne directement à Dieu: de tels actes ne peuvent être ni imposés, ni interdits par aucun pouvoir purement humain.

(Déclaration sur la liberté religieuse n°3)